

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 5 MAI 2025**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 15 - Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation** : 29 avril 2025

**Etaient présents** : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET  
Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE  
Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES (arrivé à 19H37 pour le vote de la question  
n° 4 – délibération n° 2025-031) - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET  
Béatrice VALLEJO

**Etaient excusés** : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET – Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY  
Camille REMILLON - Brian SINICKI

**Etaient absents** : Amélie CONTAT-FONTAINE - David VERNEY

**Pouvoirs : 6**

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP  
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET  
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO  
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET  
Camille REMILLON a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE  
Brian SINICKI a donné pouvoir à Clément BERTA

**Quorum** : 13

**Secrétaire de séance** : Christelle MICHELIN

**DEL N° 2025-030 – ENFANCE – JEUNESSE - TARIFICATION DU SERVICE D'ACCUEIL  
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE  
2025–2026 : APPROBATION**

Exposé de Madame Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse,

Vu l'avis favorable n° 2025-04-01 du Comité Social Territorial (CST) en date du 10 avril 2025 portant sur la Municipalisation du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire et la reprise de l'activité de l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy et situation du personnel,

Vu la délibération n° 2025-025 du 14 avril 2025 portant Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire – Municipalisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 – Reprise de l'activité de l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy et situation du personnel,

Vu la délibération n° 2025-029 du 5 mai 2025 portant Règlement de fonctionnement du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire à mettre en œuvre pour l'année scolaire 2025 – 2026,

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre la tarification présentée et jointe en annexe, à appliquer pour la mise en œuvre du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire pour l'année scolaire 2025–2026,

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

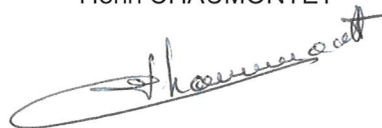
**APPROUVE** la tarification, jointe en annexe, à appliquer pour la mise en œuvre du Service d'Accueil Péri-scolaire et Extrascolaire pour l'année scolaire 2025–2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,  
Christelle MICHELIN



Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



**Acte certifié exécutoire :**

Télétransmis en Préfecture le : 18/15/2025

Publié le : 18/15/2025

Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 15/05/2025

ID : 074-217401371-20250505-DEL2025\_030-DE

SLO



## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

### ACCUEIL

## PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

### MAIRIE DE GROISY

### ANNEXE

## TARIFICATION DU SERVICE

Coordonnées :  
Service Vie Scolaire Accueil Périscolaire et Extrascolaire  
Mairie de Groisy  
Tel : 04 50 68 00 01  
312, Route du Chef-Lieu  
74570 Groisy



### 1. Tarification de l'Accueil Périscolaire 2025 - 2026

Le Service d'Accueil Périscolaire est facturé à la demi-heure et selon les tranches fixes, comme ci-après :

	Accueil le matin		Accueil le soir
1	07h30 – 08h00	4	16h30 – 17h30
2	08h00 - 08h30	5	la 1 <sup>ère</sup> heure d'accueil est incompressible
3	08h30 – 09h00	6	17h30 – 18h00
			18h00 – 18h30

La facturation du Service d'Accueil Périscolaire matin et/ou soir s'effectue selon l'inscription de l'enfant et ses horaires de présence à la demi – heure, soit 30 minutes.

Les tarifs sont les suivants :

	Quotient Familial (QF)	< 620	621 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 500	2 501 à 3 000	> 3 000
Tarifs	Accueil de 16h30 à 17h30 1 <sup>ère</sup> heure incompressible avec goûter	4,88 €	5,29 €	5,70 €	6,10 €	6,51 €	6,92 €	7,33 €
Tarifs	Accueil de 30 minutes	2,04 €	2,24 €	2,45 €	2,65 €	2,86 €	3,06 €	3,26 €

## 2. Tarification de l'Accueil Extrascolaire 2025 – 2026

### 2.1 Pour les Familles domiciliées en Commune de Groisy

Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs Accueil Mercredi matin avec repas	13,77 €	13,15 €	15,81 €	15,32 €	17,34 €	16,72 €	18,36 €	17,53 €	19,38 €	18,47 €	20,40 €	19,40 €	21,42 €	20,28 €
Tarifs Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	12,76 €	12,44 €	12,77 €	12,53 €	13,14 €	12,89 €	13,51 €	13,27 €	13,91 €	13,67 €	14,31 €	14,07 €	14,71 €	14,47 €
Tarifs Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances journée avec repas	17,34 €	15,71 €	21,42 €	20,60 €	24,48 €	23,45 €	26,52 €	25,15 €	28,56 €	27,04 €	30,60 €	28,94 €	32,64 €	30,73 €
Tarifs Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	15,23 €	14,58 €	18,59 €	18,12 €	20,20 €	19,38 €	21,80 €	21,00 €	23,40 €	22,60 €	25,00 €	24,20 €	26,60 €	25,80 €

Le tarif 1<sup>er</sup> enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.

Le tarif 2<sup>ème</sup> enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

**2.2 Pour les Familles domiciliées en-dehors de la Commune de Groisy :**

Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs Accueil Mercredi matin avec repas	17,77 €	17,15 €	19,81 €	19,32 €	21,34 €	20,72 €	22,36 €	21,53 €	23,38 €	22,47 €	24,40 €	23,40 €	25,42 €	24,28 €
Tarifs Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	16,76 €	16,44 €	16,77 €	16,53 €	17,14 €	16,89 €	17,51 €	17,27 €	17,91 €	17,67 €	18,31 €	18,07 €	18,71 €	18,47 €
Tarifs Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances journée avec repas	23,34 €	21,71 €	27,42 €	26,60 €	30,48 €	29,45 €	32,52 €	31,15 €	34,56 €	33,04 €	36,60 €	34,94 €	38,64 €	36,73 €
Tarifs Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	21,23 €	20,58 €	24,59 €	24,12 €	26,20 €	25,38 €	27,80 €	27,00 €	29,40 €	28,60 €	31,00 €	30,20 €	32,60 €	31,80 €

Le tarif 1<sup>er</sup> enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.  
 Le tarif 2<sup>ème</sup> enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

**3. Tarification en cas de retard ou d'absence pour récupérer les enfants**

Le retard sera impacté sur la facture, comme suit :

- retard avant le fermeture du service : + 15 €, en plus de la facturation par demi-heures de retard au tarif périscolaire du soir,
- retard après la fermeture du service : + 30 €, en plus de la facturation par demi-heures de retard au tarif périscolaire du soir.

A Groisy,  
 Le 5 mai 2025,  
 Le Maire de la Commune de Groisy,  
 Henri CHAUMONTET,



*Henri Chaumontet*